

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels\*



TROISIÈME COMMISSION  
20e séance  
tenue le  
jeudi 22 octobre 1987  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20e SEANCE

Président : M. RITTER (Panama)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPERIENCE DES PAYS QUANT A LA REALISATION DE TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.3/42/SR.20  
26 octobre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPERIENCE DES PAYS QUANT A LA REALISATION DE TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL (A/42/56-E/1987/7, A/42/57-E/1987/8; A/42/3; A/C.3/42/L.3; A/42/411)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (A/42/567, A/42/3; A/C.3/42/L.4)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (A/42/595; A/42/3)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (A/42/551, A/42/561, A/42/3)

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (A/42/453, A/42/3)

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT (A/C.3/42/5)

1. M. MINET (Organisation internationale du Travail) rappelle l'importance que revêtent pour l'OIT les dimensions sociales du développement, qui ont d'ailleurs été évoquées lors de la Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement.
2. En ce qui concerne les jeunes travailleurs, l'OIT applique les recommandations de la Conférence internationale du travail de 1986 et, en premier lieu, celles qui ont trait au chômage, à la formation et à l'égalité des chances. L'OIT fournit des services consultatifs aux gouvernements pour les aider à adopter des stratégies d'ensemble intégrées et cohérentes pour lutter contre les incidences croissantes du chômage chez les jeunes. Elle réalise également des études comparatives sur la situation de l'emploi des jeunes dans des pays ayant des niveaux de développement différents et sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour intégrer les jeunes à la politique économique générale de leur pays, tout ceci dans le but d'améliorer la qualité des programmes en faveur de la jeunesse. Par ailleurs, lors de la dernière Conférence internationale du travail, la possibilité d'adopter de nouveaux instruments internationaux de promotion de l'emploi grâce à la sécurité sociale, notamment pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi, a été évoquée.
3. L'OIT déploie de grands efforts pour aider les responsables des politiques nationales à maximiser l'efficacité des programmes nationaux de formation et à lancer des activités répondant spécifiquement aux besoins des jeunes. Ainsi, un projet vise à aider les responsables de la formation en milieu rural à concevoir un système efficace de formation communautaire et des travaux sont également entrepris en relation avec les secteurs urbains non structurés, en vue d'améliorer les

(M. Minet)

qualifications des jeunes citoyens. L'une des préoccupations de l'OIT est également de concevoir des programmes de formation professionnelle à l'intention des jeunes femmes issues de milieux défavorisés, tant en milieu rural que dans le secteur urbain non structuré. L'organisation s'intéresse également à l'intégration des immigrés de la deuxième génération.

4. Le vieillissement croissant de la population, dû à la baisse du taux de natalité et à l'augmentation de l'espérance de vie, touche aussi bien les zones urbaines que les zones rurales, les pays développés que les pays en développement et s'accompagne souvent d'une marginalisation sociale et économique des personnes âgées. Ce problème se pose avec une acuité particulière dans les sociétés industrielles où priment l'adaptabilité et le rendement. L'OIT cherche à atténuer les effets perniciose de ce phénomène et, à ce propos, la quatrième Conférence régionale européenne de l'OIT, qui s'est tenue en septembre 1987 à Genève, a été l'occasion de recommander la flexibilité en ce qui concerne le départ à la retraite, de façon à respecter le libre choix du travailleur âgé.

5. Le représentant de l'OIT se félicite de l'appel lancé à Stockholm par la Réunion internationale d'experts chargée d'examiner l'application du Programme d'action mondial à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, pour que les pays ratifient la Convention sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées adoptée par la Conférence internationale du travail en 1983. L'OIT juge également positif l'accroissement du nombre de demandes d'assistance technique qui lui sont adressées en vue d'aider, entre autres, au développement de la formation professionnelle et à la création d'activités génératrices de revenus en faveur des personnes handicapées des zones rurales. L'organisation fournit en outre des services consultatifs techniques aux gouvernements qui en font la demande, afin de les aider à planifier leurs programmes d'adaptation professionnelle et à faire en sorte que ceux-ci répondent davantage aux besoins des personnes handicapées, en particulier dans les zones rurales, traditionnellement plus défavorisées que le secteur urbain. Enfin, le BIT élabore actuellement de nouveaux programmes et manuels de formation destinés à promouvoir la réadaptation professionnelle axée sur la collectivité ainsi que des directives en vue de la préparation des personnes handicapées à des emplois faisant appel à des techniques nouvelles.

6. Mme BORGES (Uruguay) dit que si l'Année internationale de la jeunesse a suscité d'importantes initiatives aux niveaux national, régional et international, comme le rappelle le Secrétaire général dans son rapport A/42/595, beaucoup reste encore à accomplir, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi et de la santé, en raison du manque de moyens financiers et de personnel spécialisé.

7. Le Gouvernement uruguayen accorde une importance fondamentale aux problèmes des jeunes et s'emploie, dans le cadre d'un projet approuvé par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, à mieux connaître leurs besoins afin d'être à même de formuler et de mettre en oeuvre des politiques destinées à faciliter leur intégration au processus de développement. Outre l'adoption de mesures ponctuelles, comme l'exonération des charges sociales pour les sociétés qui embauchent des jeunes âgés de moins de 30 ans, le Gouvernement a

(Mme Borges, Uruguay)

créé une commission nationale chargée des questions relatives à la jeunesse et décrété que les jeunes constituaient un groupe prioritaire pour ce qui était des politiques sociales, en particulier dans le domaine de l'emploi. Le Gouvernement a également créé un conseil composé des ministres de l'éducation et de la culture, de la santé publique, du travail et de la sécurité sociale dont le rôle est de coordonner, à tous les échelons, les activités en faveur des jeunes, de recueillir des données d'expérience dans ce domaine et d'élaborer des recommandations en vue de définir une stratégie de promotion de la jeunesse. A la suite d'une série de réunions entre organismes publics et privés organisée à l'initiative du Ministère du travail et de la sécurité sociale, le conseiller interrégional en matière de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse s'est rendu en Uruguay où il a effectué une mission d'évaluation dans les domaines de sa compétence. La représentante de l'Uruguay exprime pour conclure l'appui total de son pays aux recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général.

8. Mlle BROSNAKOVA (Tchécoslovaquie) se référant au rapport exhaustif du Secrétaire général sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes pour maintenir l'élan créé par l'Année internationale de la jeunesse, dit que les activités des organismes des Nations Unies doivent tendre non seulement à ce que la situation des jeunes s'améliore mais également à ce que ceux-ci participent au progrès et au développement de la civilisation, ce qui implique qu'ils jouissent pleinement de leurs droits de l'homme, en particulier du droit à l'éducation et du droit au travail. En effet, ce n'est que lorsque ces droits sont respectés que les jeunes peuvent participer activement aux affaires de leur pays et contribuer à la justice sociale.

9. Or, la réalité dans ce domaine est très décevante, même dans les pays occidentaux les plus avancés. Dans ces pays, 20 % seulement des enfants issus de familles de travailleurs accèdent aux établissements d'enseignement supérieur. Quant à l'accès aux écoles privées qui dispensent un enseignement de qualité supérieure, il est encore réservé aux familles les plus riches. Les jeunes, qui constituent un cinquième de la population active, représentent 40 % des chômeurs et même parfois plus. Interrogés sur ce qui les préoccupe le plus, les jeunes citent le chômage, bien avant la menace nucléaire ou le SIDA, ce qui témoigne de la gravité du problème. Il est donc extrêmement important, en particulier dans les pays en développement où les jeunes représentent une fraction considérable de la population, de faire en sorte que les jeunes aient droit à l'éducation et au travail et de suivre en cela l'exemple des pays qui ont opté, en priorité, pour la justice sociale.

10. Dans la majorité des pays en développement, les jeunes n'ont malheureusement pas d'autre choix que de vivre dans la pauvreté, l'oisiveté et l'analphabétisme et cette situation durera tant que les questions fondamentales du développement socio-économique de ces pays n'auront pas été réglées, que les relations économiques internationales n'auront pas été restructurées sur une base équitable et démocratique, que l'on n'assistera pas à une réduction des dépenses militaires et que le colonialisme, le racisme et la terreur politique demeureront le lot d'un certain nombre de pays.

(Mlle Brosnakova, Tchécoslovaquie)

11. La Tchécoslovaquie partage l'opinion selon laquelle la mise en oeuvre des Principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse doit être axée sur les problèmes propres aux jeunes et estime que si les organismes des Nations Unies doivent susciter des initiatives concrètes dans leurs domaines de compétence, c'est toutefois aux gouvernements et à eux seuls qu'il appartient de se fixer des objectifs socio-économiques qui tiennent compte des besoins urgents des jeunes. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires doit, quant à lui, jouer le rôle de suivi que lui assigne la résolution 41/97.

12. En Tchécoslovaquie, les pouvoirs publics mettent tout en oeuvre pour permettre aux jeunes de participer à la vie sociale et économique du pays. L'enseignement y est gratuit et obligatoire pendant 10 ans. La Constitution garantit aux jeunes, et ce de façon effective, le droit au travail. Dans le cadre de la restructuration entreprise dans tous les domaines de la vie du pays, les pouvoirs publics accordent une attention particulière aux jeunes et attendent d'eux, en particulier, qu'ils prennent une part plus active à la vie sociale et à la prise des décisions, notamment en ce qui concerne les questions qui les intéressent directement.

13. La paix est un élément indispensable du progrès. Là encore, les jeunes ont un rôle de premier plan à jouer, avec l'aide des Nations Unies, pour favoriser la détente internationale, le progrès social et le renforcement de la coopération entre nations. La participation des médias revêt, à cet égard, une importance considérable. Ceux-ci, en effet, ne peuvent continuer à proposer aux jeunes un mode de vie superficiel et égoïste alors que, de par le monde, des millions d'êtres humains, et notamment des jeunes, meurent de faim, que des sommes phénoménales sont consacrées chaque année aux dépenses militaires, que la menace d'une guerre nucléaire existe encore et que des milliers de vies sont anéanties dans des conflits régionaux.

14. La Tchécoslovaquie rappelle son intention de présenter un projet de résolution sur les droits des jeunes qui mettra l'accent sur le droit à l'éducation et le droit à l'emploi. Si ces droits fondamentaux ne sont pas respectés, les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse ne seront que des mots vides de sens et un nombre croissant de jeunes continueront de chercher refuge dans la toxicomanie, le crime, le suicide et la prostitution. La délégation tchécoslovaque entend contribuer, conjointement avec d'autres délégations, à la recherche des moyens de rendre la vie des jeunes heureuse et créatrice.

15. Mme POC Yanine (Kampuchea démocratique), prenant la parole au sujet du point 90 de l'ordre du jour dit que l'Année internationale de la jeunesse a fait prendre conscience tant aux gouvernements qu'à l'opinion publique, de la situation des jeunes et de leur place dans le devenir de l'humanité. Pour continuer sur la lancée de l'Année internationale, il faut encourager la participation des jeunes à la recherche de la paix et au développement, en leur assurant l'égalité et l'exercice de tous les droits sociaux, économiques, culturels et politiques, et accorder une attention particulière à la situation des jeunes qui sont victimes de la discrimination raciale, comme en Namibie et en Afrique du Sud, ou qui subissent l'occupation étrangère, comme en Afghanistan et au Kampuchea.

(Mme Poc Yanine, Kampuchea démocratique)

16. Au Kampuchea, les jeunes souffrent non seulement de privations matérielles et spirituelles, mais aussi de la politique de vietnamisation appliquée par les forces d'occupation. Celles-ci s'efforcent, dès l'école primaire, d'effacer des mémoires toute trace de la culture khmère et d'endoctriner les jeunes afin de les rallier à l'expansionnisme vietnamien et à l'idée d'une fédération indochinoise. Dès l'automne 1984, l'armée d'occupation a commencé à enrôler de force des centaines de milliers de Kampuchéens, jeunes et vieux, pour construire des routes, défricher des forêts, poser des mines et construire des barrières le long de la frontière occidentale du Kampuchea. Les autorités d'occupation imposent un service militaire obligatoire de cinq ans à tous les citoyens kampuchéens âgés de 18 à 30 ans et obligent les femmes et les hommes âgés de moins de 60 ans à faire partie d'unités "d'autodéfense", dans le but évident de les utiliser comme chair à canon dans leurs tentatives d'annexion du pays.

17. Soucieux de sauvegarder leur identité nationale et l'indépendance du Kampuchea, les jeunes Kampuchéens se font un devoir sacré de participer à la résistance nationale, sous la direction du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Les jeunes Kampuchéens, comme tous les autres jeunes du monde, ont le droit de vivre en paix dans un pays indépendant et souverain. Une fois qu'ils auront atteint cet objectif, ils pourront se consacrer au développement économique et social du pays, dans une société démocratique où les droits de l'homme seront pleinement respectés. Ils sont fermement partisans d'établir un régime parlementaire pluraliste. Ils sont convaincus que seules des pressions politiques, diplomatiques et économiques, exercées sur les autorités d'occupation par la communauté internationale pourront, conjointement avec la résistance nationale au Kampuchea, amener un règlement politique fondé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier la résolution 42/3, et sur le plan de paix en huit points proposé par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Ils savent qu'ils ne pourront participer pleinement au développement économique, social et culturel de leur pays que dans le cadre d'un Kampuchea indépendant, pacifique, neutre et non aligné et en coopération étroite avec la jeunesse du monde entier.

18. Mme ASHTON (Bolivie) dit que les perspectives économiques ne cessent de s'assombrir, comme en témoignent d'ailleurs les événements survenus récemment sur le marché financier, engendrant partout dans le monde un climat d'incertitude. Ces dernières années, la croissance de l'économie mondiale a été lente et les dépenses sociales ont considérablement diminué. Les pays en développement, durement frappés par la crise, la réduction des prêts des banques privées, la stagnation de l'aide publique et la dette extérieure, connaissent de très graves difficultés sociales et voient leurs efforts de développement compromis.

19. La récente Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement, qui a confirmé les répercussions désastreuses de la crise économique mondiale sur la situation sociale des pays en développement, a adopté une série de principes directeurs en matière de politiques et programmes de protection sociale. Il faudrait, dans le cadre des principes énoncés dans la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (1969), adopter des approches novatrices qui tiennent compte des répercussions de la situation économique extérieure et des politiques économiques restrictives sur les conditions de vie de la population des pays en développement.

(Mme Ashton, Bolivie)

20. Pour remédier à l'insuffisance des services sociaux, insuffisance encore aggravée par les effets négatifs de la baisse des prix à l'exportation et des restrictions économiques qu'il a dû appliquer, le Gouvernement bolivien a créé, en 1986, un fonds social d'urgence. Le rôle de ce fonds est d'aider les couches de la population les plus touchées par la crise et le chômage, notamment dans les domaines de la santé et de l'alimentation, de favoriser la mise en oeuvre de projets et programmes sociaux à forte intensité de main-d'oeuvre et à caractère communautaire, d'encourager les collectivités à se doter elles-mêmes d'équipements sociaux, d'appuyer les programmes d'éducation et de formation technique afin de créer une main-d'oeuvre qualifiée et de contribuer aux programmes de rééducation et de réinsertion sociale destinés aux groupes marginaux victimes du trafic de drogues.

21. La délégation bolivienne note avec intérêt que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires a commencé les préparatifs de la réunion interinstitutions sur le vieillissement et souscrit à l'idée d'élaborer un plan à moyen terme auquel seraient associés tous les organismes des Nations Unies. Elle estime, comme la délégation dominicaine, que les droits des personnes âgées doivent être protégés au même titre que ceux des autres groupes vulnérables. Malgré l'insuffisance de ses ressources, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement continue d'aider divers gouvernements. En Bolivie, il va notamment financer, en coordination avec le Conseil national de solidarité et de développement social et avec la coopération technique de l'OIT, un projet de formation à des activités artisanales rémunératrices, dont 140 personnes âgées bénéficieront.

22. La Bolivie estime très utile que les pays échangent des données d'expérience au sujet de l'exécution du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et se félicite des résultats de la réunion mondiale d'experts qui vient de se tenir à Stockholm. La Bolivie, qui est signataire de la Déclaration des droits des personnes handicapées, a créé une commission nationale des personnes handicapées qui, malgré les restrictions budgétaires que connaît le pays, continue ses travaux en coordination avec d'autres organisations non gouvernementales.

23. Bien que la situation des jeunes dans différentes régions du monde présente des points communs, il n'y a pas de doute que les jeunes des pays en développement connaissent des difficultés beaucoup plus graves que ceux des pays développés. En raison de la crise économique et de l'exode rural, le chômage frappe les jeunes de façon disproportionnée et ceux-ci sont de plus en plus nombreux à connaître la pauvreté et la faim.

24. Le trafic de drogues, qui corrompt les consciences et les moeurs, ruine la santé des jeunes et limite leur capacité productrice, fait de nombreuses victimes au sein de la jeunesse. Il est impératif que les comités nationaux créés à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse ajoutent à leur programme d'action des campagnes d'éducation du public concernant les dangers de la drogue et la nécessité de l'éliminer.

25. Le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, notamment l'organisation de congrès périodiques, a eu des résultats positifs. C'est bien sûr, aux gouvernements qu'il

(Mme Ashton, Bolivie)

incombe au premier chef d'assumer leurs responsabilités en mettant en oeuvre le Plan d'action de Milan. Le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, pour sa part, en étudiant des questions telles que les délits économiques, la corruption, l'équilibre à trouver entre la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, la protection et le traitement à offrir aux victimes, a fait oeuvre positive. La Bolivie s'inquiète des difficultés financières que traverse l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine et espère qu'en coopération avec les organismes multilatéraux compétents, celui-ci trouvera le moyen de financer les activités qu'il s'est proposé de mener.

26. La délégation bolivienne estime que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires devrait être renforcé afin de pouvoir aider davantage les pays dans le domaine de la protection sociale. Pour être fructueuses, les politiques sociales exigent en effet un diagnostic exact des problèmes et une ferme détermination de leur trouver des solutions.

27. M. AL-HAKEEM (Oman) fait observer que depuis l'accession au pouvoir, en 1970, du Sultan Qabous, le développement socio-économique de l'Oman a été considérable. L'infrastructure de base ayant été mise en place, le troisième plan quinquennal (1986-1990) vise désormais à diversifier l'économie. Par ailleurs, le Sultanat d'Oman s'enorgueillit, d'une part d'être l'un des membres fondateurs du Conseil de coopération du Golfe, et d'autre part de la création, à Oman, du Conseil consultatif d'Etat, qui offre aux citoyens la possibilité de participer à la planification et au développement du pays.

28. En ce qui concerne la question du vieillissement, l'Oman, fidèle aux préceptes du Coran et aux principes consacrés par l'Organisation des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, accorde traditionnellement une attention particulière aux personnes âgées. Le programme d'aide sociale lancé en 1972 par le Ministère du travail et des affaires sociales bénéficie à toutes les catégories de personnes défavorisées - personnes âgées, handicapés, veufs, femmes divorcées, célibataires ou sans ressources, orphelins - et les personnes âgées, notamment, peuvent obtenir des logements dans le cadre de ce programme.

29. Par ailleurs, depuis 1970, le Gouvernement omanais accorde un rang de priorité élevé à toutes les activités, notamment aux programmes de développement communautaires, qui encouragent la participation des jeunes et les préparent à assumer leurs responsabilités futures au sein de la société. Chaque année, depuis 1976, des colloques de la jeunesse sont organisés dans le Sultanat. L'un d'eux a été consacré au rôle de la femme dans le développement économique et social. Pour encourager le sport chez les jeunes, le Sultan a fait construire un magnifique complexe sportif olympique. L'Année internationale de la jeunesse a été pour les jeunes Omanais l'occasion de participer à des échanges avec les jeunes d'autres pays, notamment des pays du Golfe, ainsi qu'à diverses manifestations artistiques, culturelles, récréatives et sportives en divers lieux du monde.

30. A la suite de la proclamation de l'année 1981 comme Année internationale des personnes handicapées, un comité national pour la protection des personnes handicapées a été mis en place. Cet organe oeuvre à faciliter la participation des



(M. Al-Hakeem, Oman)

handicapés à l'édification du pays. Un centre de réinsertion, doté d'ateliers de formation professionnelle où les personnes handicapées peuvent apprendre des métiers tels que la menuiserie, la reliure et la fabrication d'articles de nettoyage, a été créé.

31. Faisant observer que le crime a pris, dans le monde entier, des proportions considérables, le représentant de l'Oman dit qu'il convient de développer la coopération régionale et internationale afin de renforcer l'efficacité des stratégies et des politiques en matière de prévention du crime et de justice pénale.

32. M. BOLD (Mongolie), prenant la parole au sujet du point 88 de l'ordre du jour, dit que la communauté internationale a manifesté son intérêt pour le développement et la justice sociale, non seulement dans la Charte des Nations Unies mais à travers tout un ensemble de déclarations et de programmes. On convient, aujourd'hui, que ce n'est qu'en renforçant la coopération entre les nations que l'on pourra résoudre les problèmes qui se posent dans le domaine du développement social et des affaires humanitaires. Pour sauvegarder la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, il faut assurer de façon concrète le suivi et la mise en oeuvre effective des recommandations et décisions adoptées dans ces domaines.

33. Pour sa part, la Mongolie fait tout son possible pour appliquer au niveau national les stratégies de développement social définies dans les instruments internationaux. Elle s'efforce, en outre, de faire prendre conscience à la communauté internationale des problèmes sociaux et est à l'origine de plusieurs projets de résolutions portant sur ce domaine, projets qui ont été adoptés par l'Assemblée générale.

34. Sur le plan national, la Mongolie s'attache actuellement à accroître la productivité afin de pouvoir continuer à améliorer le bien-être matériel et le niveau culturel de sa population. Ces dernières années, le revenu national de la Mongolie s'est accru en moyenne de 5 % par an et sa production industrielle brute de plus de 6 %. Autrefois pays arriéré souffrant des séquelles sociales d'un passé féodal et semi-colonial, la Mongolie a su éliminer l'exploitation de l'homme par l'homme, la pauvreté et l'analphabétisme, parce qu'elle a choisi un mode de développement non capitaliste. Elle a pris des mesures systématiques pour assurer son indépendance économique, en exerçant sa souveraineté sur ses ressources naturelles, et pour garantir à ses citoyens tous les droits, notamment le droit au travail, à l'éducation et aux soins médicaux, en renforçant l'Etat et le secteur coopératif et en se dotant d'un système de planification centralisée.

35. La Mongolie a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des documents A/42/57, relatif à l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social, et A/42/56, relatif au mouvement coopératif. Ce dernier en particulier montre que les coopératives sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'intégrer à leurs activités davantage de femmes et de membres d'autres groupes sociaux.

(M. Bold, Mongolie)

36. Bien que chaque Etat ait le droit de choisir le système qu'il estime le mieux à même d'assurer son développement économique et social, les échanges de données d'expérience entre pays dans ce domaine peuvent être extrêmement utiles. C'est pourquoi la Mongolie demande au Secrétariat de faire le nécessaire pour organiser le séminaire interrégional demandé dans la résolution 38/25 de l'Assemblée générale, dans la limite des ressources allouées aux services consultatifs sectoriels et régionaux. Afin de simplifier et d'accélérer la présentation des rapports par les gouvernements concernant leur expérience nationale, il serait bon de mettre au point un questionnaire ou un ensemble de directives générales.

37. Mme AL-TURAIHI (Iraq), se référant aux points 88 et 141 de l'ordre du jour, rappelle que la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social [2542 (XXIV)] mettait déjà l'accent sur le lien qui existe entre le développement économique et le développement social ainsi que la nécessité de mettre en oeuvre une véritable stratégie du développement. La crise économique des années 80 a eu des effets extrêmement néfastes sur les pays en développement, provoquant l'effondrement des cours des matières premières et une diminution des recettes d'importation de ces pays qui s'est traduite à son tour par un ralentissement marqué de leur développement économique. La situation économique mondiale n'a jamais été aussi mauvaise. Plus de 34 millions de personnes, dans 87 pays, souffrent de la faim, et l'écart entre les pays industrialisés et les pays en développement ne fait que s'accroître. Ces difficultés ne pourront être résolues que s'il existe une véritable volonté internationale de définir des modalités d'action. Il est indispensable, en particulier, que les pays en développement mettent leur production au service de leur développement économique.

38. Au paragraphe 60 de son rapport (E/CONF.80/10), la Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientées vers le développement évoque les problèmes qui se posent à de nombreux pays, notamment aux pays en développement dans le domaine de la protection sociale. Ce rapport met l'accent sur la nécessité d'élaborer des politiques de protection sociale fondées sur la concertation et de réviser périodiquement ces politiques pour s'assurer qu'elles restent adéquates.

39. De par son orientation politique même, l'Iraq a toujours attaché la plus grande importance à la mise en valeur des ressources humaines ainsi qu'à l'amélioration du bien-être de sa population. La révolution de juillet 1968 a permis de réaliser des progrès considérables dans le domaine de la sécurité sociale. La Constitution iraquienne contient même, en son article 10, une disposition stipulant que la sécurité sociale est le fondement de la société. Au nombre des acquis sociaux en Iraq, il faut citer l'enseignement, qui est gratuit pour tous depuis 1974, et le lancement en 1978 d'une campagne d'alphabétisation obligatoire. De plus, tous les Iraquiens bénéficient de soins médicaux et de médicaments gratuits. De nombreux centres de protection maternelle et infantile ont été créés et des programmes de vaccination des enfants ont été menés à bien dans tout le pays. Par ailleurs, les moyens de communication ont été développés et les réseaux d'électricité et d'adduction d'eau ont été étendus à l'ensemble du territoire. Enfin, en dépit de circonstances difficiles créées par la guerre, l'Iraq poursuit ses efforts pour améliorer le niveau de vie de ses habitants.

(Mme Al-Turaihi, Iraq)

40. En ce qui concerne la question des personnes handicapées, le représentant de l'Iraq a lu avec beaucoup d'attention le document de la réunion de Stockholm ainsi que les deux rapports du Secrétaire général consacrés à cette question (A/42/551 et A/42/561). C'est avec un intérêt particulier qu'elle a pris connaissance des suggestions formulées aux paragraphes 17 et 18 du document relatif à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action (A/42/561). L'Iraq, en effet, a toujours accordé une grande importance à la question des handicapés et organisé de nombreuses activités d'information en leur faveur. Le Gouvernement iraquien a pris des mesures concrètes pour venir en aide à ces personnes, notamment en facilitant leurs déplacements, en renforçant leur protection et en prenant des mesures pour assurer leur réinsertion dans la société. L'Etat prend à sa charge les soins qui leur sont offerts. L'Iraq a en outre promulgué des lois garantissant aux handicapés le droit au travail et, en juillet 1987, il a entrepris la mise en oeuvre d'un programme destiné à améliorer et développer les services de formation professionnelle dont bénéficient les personnes handicapées.

41. La représentante de l'Iraq appelle enfin l'attention sur la nécessité de coordonner les programmes de développement social. Il ne faut pas oublier que le véritable objectif de la protection sociale est d'assurer le bien-être de l'homme tout en garantissant la justice sociale. L'Iraq exprime l'espoir que la crise financière que l'Organisation traverse actuellement ne compromettra pas les programmes qui ont été entrepris dans le domaine social et souligne à cet égard la nécessité pour les Etats de faire preuve de la volonté politique nécessaire.

42. M. DIOP (Sénégal), prenant la parole au sujet du point 88 de l'ordre du jour, dit que son pays a communiqué au Secrétaire général, conformément à la résolution 40/23 de l'Assemblée générale, des renseignements sur l'expérience qu'il a acquise quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social. A propos de cette question, le Gouvernement sénégalais souhaite que la Déclaration et le Plan d'action de Pyongyang sur la coopération Sud-Sud adoptés par la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés, tenue du 9 au 13 juin 1987, soient publiés sans retard.

43. Se référant au document A/42/56-E/1987/7, M. Diop souligne l'importance que le Sénégal accorde au mouvement coopératif dans sa politique de développement. Au Sénégal, de nombreux groupes sociaux - agriculteurs, travailleurs, femmes, jeunes et personnes handicapées - sont organisés en coopératives.

44. Le Gouvernement sénégalais attache une importance particulière au problème du vieillissement et a favorisé la mise en place d'associations privées de retraités et de personnes âgées regroupées au sein des organisations nationales coordinatrices. Les membres de ces organisations, qui possèdent une grande expérience dans tous les domaines de la vie, participent à de nombreux programmes nationaux de formation et aiment notamment un réseau national d'école des parents. De nombreuses mesures ont été prises en faveur des personnes âgées : aides ponctuelles, suppression de l'impôt sur le revenu concernant les pensions de retraite, exonération partielle de la taxe d'habitation, possibilité pour les veuves retraitées de plus de 45 ans de conserver leur pension lorsqu'elles se remarient, etc. Une "Journée nationale du troisième âge" a été instituée pour

(M. Diop, Sénégal)

sensibiliser l'opinion publique nationale aux questions du vieillissement. Avec l'appui du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, une nouvelle politique nationale sera appliquée dans ce domaine dans les prochains mois. Une réunion d'experts africains se tiendra bientôt à Dakar pour étudier les modalités pratiques de la création d'une société africaine de gérontologie sociale. Le Gouvernement sénégalais attend par ailleurs l'arrivée d'une mission technique des Nations Unies qui l'aidera à mettre en place sa politique en matière de vieillissement et à préparer la réunion d'experts africains. L'appui fourni par les organismes des Nations Unies est déterminant dans ce domaine et devrait être renforcé.

45. La politique sénégalaise en faveur des jeunes vise à développer et revitaliser les associations de jeunes et à promouvoir les activités d'éducation populaire, l'organisation de loisirs socio-éducatifs, la mise en oeuvre d'actions de développement communautaire et l'insertion socio-économique des jeunes. Soucieux de préserver les acquis de l'Année internationale de la jeunesse, le Gouvernement sénégalais a mis en place un comité national chargé d'assurer le suivi des activités lancées au cours de l'Année et d'en concevoir de nouvelles.

46. Les principes généraux de la politique sénégalaise en matière de promotion sociale des personnes handicapées reposent sur une approche globale tendant à assurer à celles-ci une autonomie individuelle et collective, l'égalité des chances et une pleine participation au développement national. Le Gouvernement a mis en place un dispositif de réinsertion socio-économique sous-tendu par des projets collectifs et fondé sur une démarche intégrée. Il appuie toutes les propositions tendant à augmenter sensiblement la participation des Etats Membres au Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées afin de répondre aux demandes croissantes de financement, provenant essentiellement des pays en développement. Il faut aussi élargir le cercle des organisations non gouvernementales qui participent au financement de projets de réinsertion.

47. S'agissant du point 94 de l'ordre du jour, la délégation sénégalaise appuie les recommandations visant à améliorer les activités de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale et à renforcer la coopération régionale et interrégionale ainsi que les projets de coopération technique et les services consultatifs dans ce domaine. L'Institut régional africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a besoin de l'appui de l'ONU et du PNUD, en collaboration avec l'OUA et la CEA. Enfin, il convient d'accorder l'attention voulue aux préparatifs du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

48. En ce qui concerne le point 141 de l'ordre du jour, la délégation sénégalaise appuie les mesures préconisées par la Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientées vers le développement. Un grand nombre de problèmes qui se posent aux peuples africains font obstacle à la réalisation d'expériences enrichissantes dans le domaine du développement autocentré et auto-entretenu, tel qu'il a été défini par le Plan d'action de Lagos. Le Gouvernement sénégalais continuera d'appuyer l'action de

(M. Diop, Sénégal)

l'ONU dans ce domaine, tout en considérant que les Etats africains et l'ONU devraient associer le Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (CAFRADES), créé sous l'égide de l'OUA, à leurs travaux.

49. M. VITO (Albanie), prenant la parole au sujet du point 90 de l'ordre du jour, dit que la délégation albanaise se félicite de ce que l'ONU consacre, depuis des années, une attention particulière aux problèmes relatifs à la jeunesse. Naturellement attachée au progrès et toujours encline à lutter pour les idéaux de liberté et d'indépendance ainsi que pour des transformations sociales progressistes, la jeune génération joue un rôle déterminant au sein de la société.

50. Dans de nombreux pays du monde, les jeunes sont en butte à l'injustice, à l'oppression et à la discrimination raciale. Désenchantée, une bonne partie de la jeunesse de ces pays se livre au vagabondage, à l'alcoolisme et à la toxicomanie, subissant les conséquences de la crise économique, politique et morale qui secoue la plupart des pays de l'Ouest et de l'Est. Dans les pays capitalistes, des millions de jeunes sont au chômage ou victimes d'une exploitation féroce. Des milliards de dollars sont actuellement dépensés pour la production d'armes meurtrières tandis que les ressources allouées à l'enseignement, à la santé et aux autres services sociaux ne cessent de diminuer. Selon les statistiques de l'Unesco, sur les 800 millions d'illettrés que le monde connaît aujourd'hui, environ la moitié sont des jeunes. La situation de la jeunesse s'est encore aggravée en raison de la politique d'agression et d'expansion militaire, économique et idéologique que mènent les superpuissances et les autres puissances impérialistes. Cependant, dans de nombreux pays, des milliers de jeunes luttent, les armes à la main, pour leur libération nationale et sociale, tandis que des millions d'autres s'opposent, aux quatre coins du monde, à l'oppression et au pillage impérialistes, protestent contre la discrimination raciale et sociale, la course aux armements et l'exploitation néo-colonialiste, apportant ainsi une précieuse contribution à la préservation de la paix, de la liberté et de la démocratie réelle.

51. En Albanie, la jeunesse vit dans de toutes autres conditions. La loi lui garantit l'emploi et l'éducation ainsi qu'une participation active à la vie sociale dans tous les domaines. Elle ne connaît ni la famine, ni la misère, ni la dépendance politique et économique à l'égard de l'étranger, ni le lourd fardeau de l'analphabétisme et de l'ignorance, ni le chômage. Confiante dans l'avenir, elle travaille avec zèle à l'édification de la patrie socialiste. La jeune génération albanaise est saine et vouée à la défense de la révolution et des victoires socialistes. La délégation albanaise est convaincue que la jeunesse progressiste du monde poursuivra sa lutte en faveur des nobles idéaux de liberté, de justice sociale et de progrès. Dans cette lutte, elle aura comme toujours le soutien de la jeune génération albanaise.

52. Mme MAKNOUN (République islamique d'Iran), prenant la parole au sujet des points 89, 90 et 93 de l'ordre du jour, dit qu'il ne suffit pas de se préoccuper du confort des jeunes mais qu'il faut aussi protéger ces derniers contre la corruption et l'immoralité. La télévision, le cinéma, le théâtre, les clubs, la presse, etc.,

(Mme Maknoun, Rép. islamique d'Iran)

propagent, directement ou indirectement, des valeurs sociales qui sont à l'origine de l'augmentation des crimes, des suicides, de la toxicomanie et d'autres fléaux sociaux qui frappent les jeunes.

53. La délégation iranienne estime que les personnes âgées ont avant tout besoin de l'appui moral et de l'amour des membres de leur famille. Malheureusement, il est rare aujourd'hui que différentes générations puissent vivre sous le même toit, ce qui nuit à la communication et à la compréhension entre les jeunes et les personnes âgées. Les lois islamiques en vigueur dans la République islamique d'Iran constituent la seule réponse à ce problème. En Iran, la formation morale des jeunes à l'école et dans leur famille a réduit l'écart entre les générations.

54. Les maladies qu'engendrent l'alcoolisme, la toxicomanie et les pratiques sexuelles contre nature sont souvent à l'origine de déficiences, physiques ou mentales, ou d'handicaps. Ce n'est pas le cas en Iran. Dans ce pays, c'est la lutte contre le régime dictatorial du Chah et ce sont les armes chimiques utilisées dans diverses villes iraniennes au cours de la guerre imposée à l'Iran qui ont accru le nombre des personnes handicapées. La condamnation de l'opinion publique internationale et l'adoption de mesures préventives contre des actes aussi inhumains que l'utilisation d'armes chimiques contre des innocents aideront sans doute à en réduire le nombre. De nombreux programmes et activités ont été entrepris ces deux dernières années en faveur des personnes handicapées par la République islamique d'Iran, notamment en vue d'informer le public des causes de l'invalidité.

55. A cet égard, il est regrettable qu'il n'existe pas d'informations ni de statistiques précises sur les divers types d'invalidité dans les différents pays. La délégation iranienne souhaiterait que les organisations internationales compétentes, notamment l'OMS, réunissent des données à ce sujet. Elle propose aussi que ces organisations parrainent des conférences et des réunions annuelles, au cours desquelles les pays pourraient échanger des données d'expérience et faire des propositions en vue de résoudre les problèmes des personnes handicapées et d'améliorer leur situation à l'échelon mondial.

56. Mme KHAMA (Botswana) dit que l'accélération de la croissance économique est un impératif pour son pays, soucieux d'assurer un niveau de vie décent à sa population qui s'accroît au rythme d'environ 3,4 % par an. Bien que le Botswana soit reconnu comme ayant rapporté des succès notoires dans le domaine économique - son produit national brut par habitant a quadruplé depuis l'indépendance -, son avenir n'en reste pas moins précaire, dans la mesure où il continue de subir les attaques de l'Afrique du Sud.

57. Les actes d'agression commis par l'Afrique du Sud et la stratégie de déstabilisation économique à laquelle celle-ci se livre à l'encontre de ses voisins ont coûté à ces derniers des milliards de dollars et d'irremplaçables vies humaines. C'est d'ailleurs ce qui a motivé la création de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe qui s'efforce de réduire la dépendance économique dans laquelle se trouvent les pays de la région vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Au sein de cette conférence, le Botswana joue un rôle de premier

(Mme Khama, Botswana)

plan. L'un des principaux domaines sur lesquels porte l'action de la Conférence est celui des transports et des communications, et ce en raison des dommages causés par l'Afrique du Sud à l'infrastructure dans ces deux secteurs. Dans une région dévastée par la guerre où il faut constamment réinstaller les personnes déplacées et acheminer des fournitures médicales, les transports jouent un rôle capital.

58. Le Gouvernement botswanien, soucieux avant tout de réaliser l'harmonie sociale dans le pays, s'efforce de promouvoir l'emploi et d'assurer à tous de dignes conditions de vie. D'où l'action continue qu'il mène en vue d'implanter des services de soins de santé de base, alimenter en eau l'ensemble du pays et répondre aux besoins en matière d'enseignement. Toutefois, pour que ces efforts ne restent pas vains, il faut que la communauté internationale s'associe aux gouvernements des pays d'Afrique australe pour instaurer la paix et la stabilité économique dans la région. De même, la justice sociale dans les pays en développement, en particulier en Afrique australe, restera illusoire tant que les déséquilibres qui caractérisent l'ordre économique international actuel persisteront. Si le transfert de ressources des pays en développement vers les pays développés ne s'inverse pas, tous les efforts que déploient les premiers pour développer leurs économies s'avéreront futiles.

59. Mme NYMAN (Finlande), prenant la parole au nom des cinq pays nordiques, à savoir le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et son propre pays, évoque l'expérience de ces pays dans la promotion du mouvement coopératif. A l'heure actuelle, ce mouvement fait partie intégrante de la structure économique et sociale des pays nordiques dont les habitants ont spontanément tendance à se regrouper, par secteur d'activité, afin de défendre leurs intérêts. Les avantages sociaux que présentent ces coopératives sont multiples. En facilitant la commercialisation des biens produits et l'accès au crédit, les coopératives ont augmenté le niveau de vie de leurs membres et permis à différents groupes défavorisés, tels que les femmes, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées et les chômeurs, de s'intégrer davantage au sein de la société.

60. Si les gouvernements se doivent de créer un climat favorable au développement des coopératives, celles-ci dépendent avant tout de la participation active de leurs membres. Depuis le début des années 60, les pays nordiques ont contribué au développement du mouvement coopératif dans quelque 40 pays. Un aspect qui mérite d'être signalé à cet égard est l'importance de l'éducation. Les pays nordiques en sont conscients et c'est pourquoi, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport A/42/56, la Suède et la Norvège, notamment, ont financé deux projets relatifs à l'éducation. Egalement digne d'être mentionnée est l'Alliance coopérative internationale (ACI) qui regroupe des coopératives de producteurs et de consommateurs. L'Alliance administre un certain nombre de projets d'aide à la création de coopératives dans les pays en développement.

61. La Finlande souscrit pleinement aux conclusions formulées à cet égard par le Secrétaire général dans son rapport A/42/56. Les travaux entrepris au sein des organismes des Nations Unies dans le domaine des coopératives sont encourageants et devraient se poursuivre. La délégation finlandaise souligne, en particulier, l'importance de la formation, de l'éducation et de l'information dans la promotion

(Mme Nyman, Finlande)

du mouvement coopératif, comme le soulignent d'ailleurs les conclusions g) et i) du rapport, ainsi que les possibilités qu'offre ce mouvement pour ce qui est d'associer davantage les groupes défavorisés aux efforts de développement.

62. M. CHAKMA (Bangladesh) dit que la jeunesse de son pays, qui représente un quart de la population totale, constitue un groupe particulièrement sensible aux effets négatifs de la situation économique actuelle. Le chômage, en particulier, affecte surtout les jeunes. Conscient de ces problèmes, le Gouvernement du Bangladesh a créé un ministère des affaires de la jeunesse, spécialement chargé de surveiller les programmes et activités relatifs aux jeunes.

63. Sur le plan international, le Bangladesh s'est toujours associé aux initiatives visant à trouver des solutions aux problèmes des jeunes. Ainsi, le Bangladesh s'est porté coauteur de la résolution 34/151 de l'Assemblée générale qui a proclamé 1985 Année internationale de la jeunesse. Tout en se félicitant du grand nombre d'activités qui ont été entreprises à tous les niveaux dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse et de son suivi, la délégation du Bangladesh estime que la question des programmes en faveur des jeunes mérite une attention continue. A cet égard, elle appuie pleinement les recommandations qui figurent dans le rapport que le Secrétaire général a établi sur cette question (document A/42/595).

64. S'agissant des personnes handicapées, le Gouvernement du Bangladesh a confié à son ministère de la protection sociale la réalisation d'un certain nombre de projets destinés à permettre aux personnes handicapées de développer au maximum leur potentiel. La délégation du Bangladesh estime, toutefois, que les pays en développement ont besoin de ressources additionnelles pour être à même d'intensifier leur action dans le domaine de la prévention de l'invalidité, de la réadaptation des personnes handicapées et de l'octroi de chances égales à ces dernières. Le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées est appelé à jouer un rôle important à cet égard.

65. Le problème du vieillissement n'est pas un problème social majeur au Bangladesh, pays où l'espérance de vie est actuellement inférieure à 50 ans et où les personnes âgées de plus de 45 ans ne représentent que 16 % de l'ensemble de la population. Le Gouvernement bangladaise ne néglige pas pour autant la question et souhaite profiter de l'expérience acquise dans ce domaine par les pays qui sont confrontés au problème du vieillissement.

66. Enfin, la délégation du Bangladesh réaffirme son plein appui aux recommandations concernant le fonctionnement des organes de l'ONU dont les activités ont trait à la prévention du crime et à la justice pénale qui figurent dans le rapport du Conseil économique et social.

67. Mlle BYRNE (Etats-Unis d'Amérique) dit que la part du budget des Etats-Unis qui est consacrée aux dépenses sociales, soit plus de 361 milliards de dollars, est la preuve même de l'importance que le Gouvernement américain attache aux programmes de protection sociale. Dans ce domaine, toutefois, tout aussi importantes que les



(Mlle Byrne, Etats-Unis)

programmes gouvernementaux sont les activités menées par les associations bénévoles. Aux Etats-Unis, l'initiative privée joue un rôle primordial dans tous les secteurs de l'action sociale, qu'il s'agisse de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou de la famille.

68. La liberté dont jouissent les jeunes Américains dans tous les domaines est le meilleur garant, non seulement de la croissance économique mais aussi d'un développement social authentique. La nécessité d'une telle liberté est une évidence que les résolutions et décisions de l'ONU relatives à la jeunesse devraient reconnaître.

69. De l'avis de la représentante des Etats-Unis, les voies qui mènent au développement social sont multiples et c'est pourquoi il est vain de vouloir recommander une stratégie mondiale unique en la matière. Telle est la leçon qui se dégage de la Consultation interrégionale sur les politiques sociales qui a eu lieu récemment à Vienne. Le document final issu de cette consultation est trop vague pour offrir aux Etats Membres des orientations concrètes en matière de politique sociale.

70. Les Etats-Unis appuient pleinement le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Le Président Reagan a lui-même proclamé la période 1983-1992 Décennie nationale des personnes handicapées. La délégation des Etats-Unis invite instamment le Département de l'information de l'ONU à assurer une plus grande publicité à la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées de façon à encourager les organisations privées et les particuliers à accroître leurs activités en faveur de ces personnes.

71. De même, les Etats-Unis appuient pleinement les activités entreprises par les Nations Unies dans le domaine du vieillissement. Toutefois, si l'on veut appliquer efficacement le Plan d'action sur le vieillissement, tout en tenant compte des limitations budgétaires de l'ONU, il est nécessaire de renforcer les activités existantes plutôt que de les multiplier. A cet égard, la représentante des Etats-Unis conteste le bien-fondé de certaines initiatives soumises à l'examen de la Troisième Commission, notamment l'idée qui consiste à proclamer une année internationale de la famille. De même, la délégation des Etats-Unis s'abstiendra de participer à la commémoration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social qui a été adoptée à une époque où les conceptions du développement social étaient très différentes de ce qu'elles sont maintenant. En particulier, s'il y a une leçon à tirer de l'expérience acquise au cours des 18 dernières années, c'est qu'aucun gouvernement ne peut à lui seul mettre en place des programmes de protection sociale de l'ampleur de ceux qui sont suggérés dans la Déclaration en question. En bref, la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social est rédigée en des termes qui prêtent à confusion et ne saurait en aucun cas être considérée comme un moyen d'atteindre le progrès social et de promouvoir le développement. Cette tendance à confondre les idées et à employer des mots qui sonnent bien mais qui ne mènent nulle part s'est manifestée également lors de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement à laquelle les Etats-Unis ont, pour cette raison même, refusé de participer.

(Mlle Byrne, États-Unis)

72. La représentante des États-Unis se félicite de ce que les délégations de Malte, de la République dominicaine et de l'Autriche n'aient présenté qu'un seul projet de résolution sur le vieillissement et elle espère que les auteurs des nombreuses résolutions sur les jeunes suivront leur exemple.

La séance est levée à 13 heures.